



## Annexe aux comptes 2017-2018

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art. 957 à 963b en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013).

### Structure juridique et but de l'Eglise Protestante de Genève (EPG)

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une constitution et des règlements (dernière version du 3 octobre 2012). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. »

### L'organisation en bref

Association	Eglise protestante de Genève
Rue :	Rue Gourgas 24, Case postale 73, 1211 Genève 8
Téléphone	022 552 42 10
Courriel	<a href="mailto:info.epg@protestant.ch">info.epg@protestant.ch</a>
Internet	<a href="http://www.epg.ch">www.epg.ch</a>
Année de fondation	1536 (Adoption de la Réforme à Genève, le 21 mai 1536)
Nombre de collaborateurs	65 équivalents plein temps, ainsi qu'environ 500 bénévoles
Président	Emmanuel Fuchs
Membres du Conseil du Consistoire	Charles de Carlini, vice-président Blaise Menu, modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres Rémy Aeberhard Joëlle Walther Anne Perréard Vité Alain de Felice Chris Cook
Direction	Michel Chatelain, responsable chancellerie et ressources humaines Alexandra Deruaz, responsable communication et recherche de fonds Eric Vulliez, responsable finances, immobilier et informatique
Champs d'action/ prestations fournies	Durant l'exercice 2017-2018, l'EPG a été présente et disponible pour la population à Genève et ailleurs à travers ses activités culturelles, culturelles ainsi que ses œuvres d'entraide : <ul style="list-style-type: none"><li>- Cultes et prières, méditations et études bibliques (paroisses)</li><li>- Musique, culture dans les espaces dédiés à Genève</li><li>- Accompagnement des familles, enfants-adolescents et couples,</li></ul>



	<p>des personnes handicapées, sourdes et malentendantes, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTI</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Actes pastoraux (baptême, confirmation, mariage, service funèbre)</li><li>- Personnes en recherche de sens (entretiens, formations, ateliers)</li><li>- Formation universitaire et autres (Faculté de théologie de l'Université de Genève, Atelier œcuménique de théologie - AOT)</li><li>- Aide humanitaire – Œuvres d'entraide protestantes (CSP, EPER, PPP)</li><li>- Accompagnement dans les aumôneries : EMS, hôpitaux universitaires, prisons</li><li>- Présence diaconale auprès des plus fragiles</li><li>- Préservation du patrimoine immobilier historique (temples et presbytères)</li></ul>
Liens avec les organisations proches	<p>L'Eglise protestante de Genève est en lien très étroit avec les 31 paroisses protestantes réparties en 7 régions. Les paroisses sont des entités juridiquement indépendantes mais en forte interaction avec l'Eglise protestante attendu que les pasteur-e-s et diacres qui travaillent dans les paroisses sont rémunéré-e-s par l'Eglise protestante.</p> <p>L'Eglise protestante a par ailleurs des liens institutionnels avec de nombreuses organisations religieuses genevoises, suisses et internationales, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>La Fédération des Eglises protestantes de Suisse</li><li>La Conférence des Eglises romandes</li><li>La Faculté autonome de théologie à Genève</li><li>Le Conseil œcuménique des Eglises</li><li>Témoigner ensemble à Genève</li></ul>

### Présentation du compte d'exploitation

Le compte de résultat **par nature** présente une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC 21. Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. A noter :

- Le résultat net de mission **avant** hors mission et extraordinaire qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission ;
- Le résultat net **avant** activités extraordinaires qui reflète la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement ;
- Le résultat **avant** les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires ;
- Le résultat **final** après les opérations sur fonds.

De plus, les états financiers présentent un compte de résultat **par fonction**. Ce rapport est structuré en trois parties. La première regroupe les opérations ayant une relation directe avec la mission de l'Eglise. La deuxième regroupe les activités hors mission, qui valorisent la fortune de l'EPG, c'est-à-dire les opérations sur titres et l'immobilier de rendement. La troisième regroupe des opérations exceptionnelles, telles des ventes immobilières, des dons très importants et non récurrents, ou des legs d'un montant



exceptionnel, par exemple de nature immobilière. Dans cette présentation, les opérations sur fonds sont distribuées en fonction des activités de mission.

### Nombre d'employés

Le nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) a évolué de la manière suivante :

	<b>31.03.2018</b>	<b>31.03.2017</b>	<b>Différence</b>
Ministres, diacres et stagiaires	46.95	49.6	-2.7
Laïcs et administratifs	18.24	16.8	1.5
Total	65.19	66.4	-1.2

Sur la ligne « ministres », les chargés de ministère sont aussi inclus.

Ces chiffres incluent les collaborateurs dont le salaire est refacturé à d'autres organismes : 0.75 EPT pour les ministres et 0.50 EPT pour les administratifs.

Ces chiffres n'incluent pas les retraités qui font des dépannages, les artistes et musiciens payés à la prestation. Les retraités au 31.03.2018 correspondaient à 1.76 EPT.

### Salaires

Les traitements, y compris les charges sociales, ont évolué de la manière suivante :

<b>Traitements en francs</b>	<b>2017/18</b>	<b>2016/17</b>	<b>Différence</b>	<b>en %</b>
Salaires	7'068'374	7'219'466	-151'092	-2.09%
Charges sociales	1'598'131	1'618'921	-20'790	-1.28%
Total employés EPG	8'666'505	8'838'387.2	-171'882	-1.94%
Prestation de tiers / temporaires	116'128	107'073	9'055	8.46%
Autres charges de personnel	158'755	85'506	73'249	85.67%
<b>Total charges de personnel</b>	<b>8'941'388</b>	<b>9'030'966</b>	<b>-89'578</b>	<b>-0.99%</b>
Traitements en fiduciaire	1'072'006	783'927	288'079	36.75%
<b>Total incl. traitements en fiduciaire</b>	<b>10'013'394</b>	<b>9'814'893</b>	<b>198'501</b>	<b>2.02%</b>

A noter que les comptes montrent les salaires administrés à titre fiduciaire pour les divers lieux d'Eglise, en ligne avec les normes comptables.

Les traitements 2017-18 incluent aussi des salaires refacturés pour un montant de 159'510 Frs, contre 160'423 Frs en 2016-17.

### Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus de manière conservatrice.

- 1) Les revenus de dons sont reconnus au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être reconnu plus en amont dans le cas d'un engagement écrit.
- 2) Les legs sont reconnus au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.
- 3) Les revenus de ventes immobilières sont reconnus au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.



### **Attestations fiscales**

Les attestations fiscales sont en principe produites annuellement en février, pour les dons reçus l'année calendaire précédente. La date valeur du don fait référence.

### **Legs**

Les revenus de legs sont reconnus dans les revenus de mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides, comme par exemple le legs d'une maison. Les legs de très grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en extraordinaires.

En 2017-18, les legs extraordinaires sont importants, 4'013'263.12 Frs, et sont le produit de quatre legs. L'un est inaliénable pour un montant de 2'405'132.68 Frs. Un fonds est constitué à cet égard.

### **Principes d'amortissement**

#### Mobilier :

Les achats mobiliers sont activés et amortis selon la règle suivante :

Ordinateurs de bureaux : 3 ans ; mobilier : 3 ans ; imprimantes : 2 ans.

Les serveurs sont amortis sur 5 ans, ce qui équivaut à la durée du contrat de maintenance.

#### Immobilier :

Les activations immobilières sont amorties selon la règle suivante mise en place avec l'architecte :

##### **5 ans :**

Entretien parquet, appareils ménagers

##### **10 ans :**

Peinture, restauration enduit des murs, installation électrique, installation sanitaire, travaux énergétiques

##### **15 ans :**

Remplacement fenêtres, réfection façade, réfection toiture, mobilier cuisine

##### **20 ans :**

Isolation, travaux canalisation, remplacement chaudière, remplacement brûleur, revêtement carrelage

##### **25 ans :**

Grands travaux

Concernant les travaux de rénovation très importants, augmentant de manière sensible la valeur du bien, les dépenses pour développer un projet immobilier jusqu'à son autorisation en force sont passées de manière prudente en charges dites de développement. En revanche, les coûts de construction sont comptabilisés comme « travaux en cours » dans l'actif du bilan. A la fin des travaux, une partie des travaux d'entretien plutôt courant n'augmentant pas de manière sensible la valeur du bâtiment, est passée en charges courantes et impacte le compte de résultat l'année où le projet est terminé ; l'autre partie est activée en augmentation de la valeur de l'immeuble, pour être amortie dans le temps. Ce montant est amorti à raison de 1.5% par an, dès l'année qui suit la fin des travaux.

En lien avec la valorisation de la maison Mallet, l'EPG est en outre engagée pour un montant de 1'050'000 Frs lié à l'entretien et la rénovation du 1er étage. Ce montant sera



comptabilisé dans "travaux en cours" et viendra ensuite, à la fin des travaux, en augmentation de la valeur de l'immeuble. Ce montant sera alors amorti sur une durée de 15 ans.

En 2017-18, un montant de travaux en cours pour une valeur de 1'618'634 Frs a été activé. Ce montant est lié aux travaux de rénovation de la villa à Miremont, du presbytère de Chêne-Bougeries, du Centre Protestant de la Jonction et d'un appartement à Versoix, travaux qui ont tous été terminés pendant l'année. La somme des travaux en cours au 31.03.2018 est de 128'328 Frs. Elle était de 1'628'132 Frs au 31.03.2017.

A noter qu'une partie des travaux de mise à niveau du Centre Protestant de la Jonction ont été passés en charges immobilières ordinaires. Une provision d'un montant de 340'000 Frs a été dissoute pour neutraliser ce coût.

### Evolution des amortissements

Amortissements en francs	2017-18	2016-17	Différence	en%
Valeurs mobilières -titres	25'000	25'000	0	0.00%
Immobilier de Mission	91'548	80'106	11'442	14.28%
Immobilier de rendement	100'019	50'245	49'774	99.06%
Informatique	7'507	5'354	2'153	40.20%
Total	<b>224'074</b>	<b>160'705</b>	<b>63'369</b>	39.43%

### Revenus sur fonds inaliénables et affectés

Chaque année, l'EPG rétribue les fonds qui proviennent de revenus testamentaires. Sur la base des résultats sur titres de 2017, il a été décidé d'allouer un intérêt de 1% sur ces fonds. Les fonds n'avaient pas été rétribués en 2016-17.

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC 21, l'EPG publie un tableau montrant l'ensemble des divers fonds et leur fluctuation de valeur pendant l'exercice. *Voir le tableau des fonds.*

La réserve pour fluctuation de cours d'une valeur de 2'040'554.62 Frs au 31.03.2017 a été reclassée dans un fonds du même nom dans le bilan d'ouverture. De même, l'aide aux pasteurs d'un montant de 75'964.45 Frs a été reclassée dans un fonds du même nom au bilan d'ouverture. Ce dernier fonds est alimenté par les intérêts du Fonds Sautter.

### Evaluation des titres

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.03.2018. Les prises de valeur en capital sont compensées par des provisions pour pertes sur titres. Les pertes de valeur en capital sont compensées par une dissolution de provisions. Pendant l'exercice 2017-18, les titres ont globalement perdu 9'886.77 Frs de valeur, perte compensée par une dissolution de provisions. En 2016-17, l'augmentation de valeur avait été de 900'874.37 Frs compensée par une augmentation de provisions.

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change utilisés au 31.03.2018 :

1	EUR	=>	1.17477
1	USD	=>	0.9536
1	GBP	=>	1.33812
1	JPY	=>	0.00898
1	NOK	=>	0.12153



Des réserves pour pertes sur titres d'une valeur d'au moins 13% du portefeuille sont souhaitées pour être à même de subir un krach boursier sans perte comptable qui affecterait négativement les résultats de l'Eglise. Cette limite a été respectée au 31.03.2018 et au 31.03.2017.

Pour les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine), la valeur de l'estimation fiscale après abattement est utilisée.

La provision de risques pour fluctuation de cours a été transformée en un fonds. Ce fonds pour fluctuation de cours couvre les risques de deux portefeuilles de titres ; ces portefeuilles de titres représentent les équivalents « actifs » de tous les fonds qui ne sont pas couverts par des portefeuilles spécifiques.

### **Immobilier de mission**

L'immobilier de mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de mission comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907 et d'autres biens qui n'y sont pas soumis.

En 2017-18, un fonds de rénovation pour l'immobilier de mission a été constitué. Le fonds a été doté du montant de 822'176.63 Frs, via la dissolution d'une provision à long terme pour travaux immobiliers.

### **Immobilier de rendement**

Par souci de simplification, l'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12.

Les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG sont eux comptabilisés sur une période année comptable.

Il en résulte un léger décalage, justifié par la simplification apportée par l'utilisation des décomptes standards de régies au 31.12.

L'immobilier de rendement est un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre du plan de redressement. Le tableau immobilier de rendement présente un compte de fonctionnement de ce secteur, avec l'évolution des revenus locatifs, des divers types de charges (courantes, d'entretien, financières, etc.) pour dégager une marge opérationnelle et une marge nette incluant les frais de développement.

L'immobilier de rendement comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907 et d'autres biens qui n'y sont pas soumis.

Un fonds de rénovation pour l'immobilier de rendement a été créé en 2017-18. Une dotation de 100'000 Frs lui a été attribué.

### **Caisse de prévoyance**

La Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) à laquelle les employés actifs et retraités de l'EPG sont affiliés couvre aussi quelques associations religieuses ou sociales avec chacune un minimum de 10 affiliés. Néanmoins, l'EPG est de loin l'employeur principal.

La Caisse de prévoyance a passé en primauté de cotisations au 1<sup>er</sup> juillet 2013. L'EPG s'est engagée à recapitaliser la caisse qui souffrait d'un grave déficit de couverture dans un délai de 5 ans. L'effort financier s'élève à un montant total de 8'719'100 Frs. Durant l'exercice écoulé, l'EPG n'a rien versé (1'500'000.00 Frs en 2016-17). Du 01.07.2013 au 31.03.2017,



l'EPG a déjà versé 7'854'215.00 Frs et est donc encore engagée pour 864'885.00 Frs ; ce dernier montant apparaît comme une dette au passif du bilan au 31.03.2018. Cette dette est pour 500'000.00 Frs à court terme payable dans les 12 mois qui viennent, le solde à long terme. La Caisse de prévoyance a prélevé sur ces montants versés l'équivalent de la contribution d'assainissement employeur (5%).

Le degré de couverture de la Caisse au 31.12.2017 est de 100.6% (87.6% au 31.12.2016). L'amélioration du degré de couverture est due à deux facteurs : la bonne performance des titres de la Caisse et la renonciation par l'EPG aux montants versés sans renonciation jusqu'à l'an dernier. Le montant de la renonciation a été de 6'537'341 Frs. Ceci a permis de revenir à 100% dans le cadre du délai de 10 ans donné par l'autorité de surveillance.

L'EPG s'est aussi engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à travers un plan d'accompagnement, qui réduit la perte de rente de ces employés, perte liée au passage de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations. Une provision pour les montants encore à verser chaque année est au passif du bilan pour un montant de 3'660'306.00 Frs au 31.03.2018. Cette provision était de 4'118'108.00 Frs au 31.03.2017.

En vue de la restructuration prochaine de la Caisse de pension et de la garantie à apporter à la Caisse des rentiers qui subsistera, l'EPG a passé une provision dans ces comptes de 2017-18 de 1'200'000 Frs. Cette provision se monte au 31.03.2018 à 2'380'479.45 Frs.

Au 31.03.2018, l'EPG doit 276'552.00 Frs à la Caisse de prévoyance concernant les cotisations ordinaires.

### Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

Provisions	31.03.2018	31.03.2017	Différence	en%
Provisions à court terme	501'114.00	580'764.46	-79'650	-13.71%
<i>A long terme</i>				
Fds de pension - accompagnement	3'660'306.00	4'118'108.00	-457'802	-11.12%
Fds de pension - autres ministères	241'470.85	241'470.85	0	0.00%
Restructuration caisse de retraite	2'380'479.45	1'200'000.00	1'180'479	98.37%
<b>Total Provisions à long terme</b>	<b>6'282'256.30</b>	<b>5'559'578.85</b>	722'677	13.00%

La provision fonds de pension – accompagnement couvre les frais estimés du plan de soutien.

En 2016-17, une provision supplémentaire d'un montant de 1'200'000.00 Frs a été introduite, concernant la probable restructuration de la Caisse de prévoyance qui entraînera des frais conséquents pour l'employeur. Le Consistoire s'est prononcé positivement sur cette restructuration dans sa session de mars 2018. La provision est donc maintenue.

Cette provision s'ajoute à la dette de 864'885.00 Frs qui est liée à l'engagement de recapitalisation de 2013 (*voir plus haut*).

A noter : la provision de risque de fluctuation de cours est reclassée sous fonds car elle est afférente à un ensemble de fonds.

### Nantissement

Deux portefeuilles de titres d'une valeur de 3'619'566.80 Frs sont nantis au 31.03.2018 pour bénéficier d'une ligne de crédit temporaire si nécessaire. La valeur de ces portefeuilles nantis au 31.02.2017 était de 3'293'051.76 Frs.



### Consultants

Les charges des consultants responsables de projets n'émargent pas au budget ordinaire de l'EPG car, par un contrat tripartite, elles sont couvertes par les dons de sponsors. Le montant de ces versements en 2017-18 était de 35'000 Frs. En 2016-17, ce montant était de 113'930.66 Frs.

### Terre Nouvelle

La comptabilité de Terre Nouvelle a été intégrée dans les comptes de l'EPG pour la première fois en 2016-17. Il s'agit en fait d'une activité fiduciaire faite pour le compte d'organisations d'entraides telles Pain pour le Prochain, EPER, DM, etc. Les montants reçus sont redistribués le mois suivant. En 2017-18, le montant redistribué est de 212'536.65 Frs. En 2016-17, le montant redistribué était de 236'510.65 Frs.

### Créances

Pour connaître le montant des créances, il faut soustraire du total des créances de 2'574'498.09 Frs les versements qui n'ont pas encore été alloués au moment de la clôture, soit -280'740.23 Frs. Les créances nettes sont donc de 2'293'757.86 Frs.

### Capital

La réserve de réévaluation d'immeubles diminue de 1'357'673.15 Frs pendant l'exercice et tombe à zéro.

	31.03.2018	31.03.2017	Fluctuation
Réserves de réévaluation d'immeubles	0.00	-1'357'673.15	-1'357'673.15

Cette réserve avait été constituée en 2013 pour accompagner les décisions liées à la caisse de prévoyance, afin de maintenir des fonds propres positifs. Il avait été aussi décidé de passer les éventuels bénéfices immobiliers liés à des ventes d'immeubles directement contre cette réserve.

En 2017-18, l'EPG a finalisé l'accord concernant la participation au bénéfice de la vente de Malagnou. Une partie du bénéfice, soit 1'357'673.15, a été passée contre la réserve de réévaluation. Le solde, soit 162'326.85 Frs, passe en revenus extraordinaires. En 2016-17, l'EPG avait reçu le solde de la vente du presbytère de Vézenaz pour un montant de 1'950'700.00 Frs. L'EPG avait aussi reçu en 2016-17 une indemnité des CFF pour une expropriation partielle (parcelle des Cornillons) de 117'856.00 Frs.

### Activités hors bilan

#### Comptes retraités

Il y a trois comptes au bénéfice de trois retraités dont le montant total est de 15'089.98 Frs ; nous n'arrivons pas à retrouver la trace des bénéficiaires, malgré bien des efforts.

#### Les événements post-clôture :

Il n'existe pas d'événement postérieur à la date du bilan qui ait un potentiel impact sur les comptes au 31.03.2018.